

Label UNESCO

C'est aussi un label prestigieux qui offre un gage internationalement reconnu de qualité et qui renforce l'image et la notoriété du site. Il peut donc entraîner des effets positifs sur l'activité touristique et économique globale, mais aussi locale sur chaque commune concernée.

Revers de la médaille, il peut entraîner une surpopulation lors de la saison touristique classique. Certains exemples montrent que ceci peut se gérer en étalant la saison touristique pour des touristes internationaux n'ayant pas les mêmes motivations ni les mêmes contraintes de calendrier.

Le label UNESCO entraîne également un prestige qui joue souvent un rôle catalyseur dans le développement de la sensibilisation à la préservation du patrimoine auprès des gouvernements comme de l'ensemble des habitants et des visiteurs. Une meilleure sensibilisation favorise l'émergence d'un tourisme plus respectueux de l'environnement, ce qui est très bénéfique pour le site.

Si aucune subvention supranationale n'est à priori prévue suite à une telle inscription, cette dernière n'ajoute aucune contrainte supplémentaire à celles déjà prévues par les réglementations nationales existantes (loi Littoral, PLU, classements, Parc National...). Le label UNESCO est également une bonne référence pour les financements européens ou nationaux.

D'autre part, l'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial engage l'Etat à assurer un suivi de préservation, de valorisation et de gestion du site pour pouvoir continuer à répondre aux exigences du label UNESCO. En cas de manquement, au bout de cinq ans l'inscription peut être retirée! Enfin, l'obtention du label UNESCO permettra peut-être aux zones humides hyéroises de figurer à côté des 17 sites français déjà inscrits depuis 1986 à la Convention Ramsar qui reconnaît l'importance internationale de ces milieux, notamment comme habitats des oiseaux d'eau.

